



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 11 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Sandrine Rol, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Bernard LOUAPRE, Georges DUMAS, Joël SIELLER (suppléant de M. PITRE)

Pouvoir : de Madame BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur HERVIOU à Monsieur RONSIN, de Monsieur RICHEUX à Monsieur DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Marie-Edith MACE, Messieurs Marc HERVE, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Patrick HERVIOU, Jean-Pierre MARTIN

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON (Payeur Départemental), Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 2 février 2021

## ADMINISTRATION GENERALE

N°21/02-09 Etat des restes à réaliser 2020 – report

## Comité syndical du 11 février 2021

### N°21/02-09 Etat des restes à réaliser 2020 – report

Rapport,

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2020 du SMG-Eau 35,

Vu qu'il convient d'établir un état pour assurer le paiement des dépenses et recettes non mandatées en 2020,

L'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 est détaillé comme suit :

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	226 577,64 €	
2051 Concessions et droits similaires	27 790,38 €	
2315 Immobilisation en cours Installation	15 017 129,83 €	
458101 Compte de tiers	36 758,46 €	
458201 Compte de tiers		36 758,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 308 256,31 €</b>	<b>36 758,46 €</b>

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** les états des restes à réaliser suivants :

Le montant des dépenses d'investissement à reporter est de 15 308 256,31€

Le montant des recettes d'investissement à reporter est de 36 758,46€

2°) **AUTORISER** le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3°) **DIRE** que ces écritures seront reprises dans le budget 2021

**L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 11 février 2021

Le Président,



Joseph BOIVENT